

A Pougues-Les-Eaux,
Le 1er septembre 2023.

Objet : Les temps périscolaires et extrascolaires

Madame, Monsieur,

Les inscriptions et les règlements des temps périscolaires et extrascolaires s'effectuent sur le portail famille via le site de la ville : www.ville-pouguesleseaux.fr dans l'onglet enfance-jeunesse rubrique portail famille ou directement sur l'adresse <https://ville-pouguesleseaux.portail-familles.net/>.

RAPPEL des conditions d'inscriptions :

Temps d'accueils	Lieux d'accueils	Limites d'inscriptions et désinscriptions
Les garderies du matin et du soir	Rue Boutron (salle avant l'école maternelle) Tel : 03.86.90.96.07	<u>La veille jusqu'à minuit</u>
La restauration scolaire	Rue Boutron Tel : 03.86.36.84.79	<u>Le lundi jusqu'à minuit de la semaine précédente</u>
Les mercredis et vacances scolaires maternels	Rue Boutron (dans l'école maternelle) Tel : 03.86.68.85.45	
Les mercredis et vacances scolaires primaires	Avenue de Paris Tel : 06.07.30.98.62	

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice Muriel FUSEAU-MINEL au 03.86.90.96.06 ou au 06.07.30.98.62.

Dans le cadre de la dématérialisation, toutes les informations relatives au service enfance-jeunesse seront disponibles sur le site ou le portail famille (règlement intérieur, charte qualité du midi, plannings des activités, menus,...)

La fiche de renseignements donnée par l'équipe enseignante à la rentrée est commune au service enfance-jeunesse. Cette dernière ainsi que la copie du carnet de vaccination à jour est obligatoire pour pouvoir, en cas de problèmes (fièvre, accident ...), nous permettre de vous contacter dans les meilleurs délais.

Attention, en cas de divorce ou séparation, chaque parent devra remplir une fiche de renseignements afin d'obtenir un identifiant personnel.

En cas de changement de vos coordonnées, merci de nous avertir le plus rapidement possible et d'effectuer les modifications directement sur votre compte du portail famille de la ville.

Les documents remplis et signés (fiche de renseignements, copie du carnet de vaccination et attestation d'assurance) sont à retourner aux enseignant(e)s.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La coordinatrice enfance-jeunesse,
Muriel FUSEAU-MINEL.

Mairie de Pougues les Eaux – Parc Simone Veil

58320 POUQUES LES EAUX

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr

A Pougues-Les-Eaux,
Le 1er septembre 2023.

Objet : Les temps périscolaires et extrascolaires

Madame, Monsieur,

Les inscriptions et les règlements des temps périscolaires et extrascolaires s'effectuent sur le portail famille via le site de la ville : www.ville-pouguesleseaux.fr dans l'onglet enfance-jeunesse rubrique portail famille ou directement sur l'adresse <https://ville-pouguesleseaux.portail-familles.net/>.

RAPPEL des conditions d'inscriptions :

Temps d'accueils	Lieux d'accueils	Limites d'inscriptions et désinscriptions
Les garderies du matin et du soir	Rue Boutron (salle avant l'école maternelle) Tel : 03.86.90.96.07	<u>La veille jusqu'à minuit</u>
La restauration scolaire	Rue Boutron Tel : 03.86.36.84.79	<u>Le lundi jusqu'à minuit de la semaine précédente</u>
Les mercredis et vacances scolaires maternels	Rue Boutron (dans l'école maternelle) Tel : 03.86.68.85.45	
Les mercredis et vacances scolaires primaires	Avenue de Paris Tel : 06.07.30.98.62	

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice Muriel FUSEAU-MINEL au 03.86.90.96.06 ou au 06.07.30.98.62.

Dans le cadre de la dématérialisation, toutes les informations relatives au service enfance-jeunesse seront disponibles sur le site ou le portail famille. (règlement intérieur, charte qualité du midi, plannings des activités, menus,...)

La fiche de renseignements donnée par l'équipe enseignante à la rentrée est commune au service enfance-jeunesse. Cette dernière ainsi que la copie du carnet de vaccination à jour est obligatoire pour pouvoir, en cas de problèmes (fièvre, accident ...), nous permettre de vous contacter dans les meilleurs délais.

Attention, en cas de divorce ou séparation, chaque parent devra remplir une fiche de renseignements afin d'obtenir un identifiant personnel.

En cas de changement de vos coordonnées, merci de nous avertir le plus rapidement possible et d'effectuer les modifications directement sur votre compte du portail famille de la ville.

Les documents remplis et signés (fiche de renseignements, copie du carnet de vaccination et attestation d'assurance) sont à retourner aux enseignant(e)s.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La coordinatrice enfance-jeunesse,
Muriel FUSEAU-MINEL

Mairie de Pougues les Eaux – Parc Simone Veil

58320 POUQUES LES EAUX

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr